



ITS

INTERNATIONAL  
TRACING SERVICE

SERVICE INTERNATIONAL  
DE RECHERCHES

INTERNATIONALER  
SUCHDIENST

1945 - 1965

7  
S  
RK  
B

ITS  
Internationaler Suchdienst  
Bibliothek: 171KRU 97:B

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES A AROlsen  
( 1945 - 1965 )

---

En 1965 le Service International de Recherches (SIR) a célébré dans le recueillement le 20ème anniversaire de sa création. On connaît les événements tragiques qui ont rendu nécessaire l'ouverture, en 1945, d'un service de recherches. Par égard aux malheureuses victimes, le SIR s'est abstenu de marquer cet anniversaire par une manifestation quelconque. Il se contentera de jeter un regard sur son activité passée et de donner pour la première fois un aperçu général de l'activité de ses services. En effet, jusqu'à présent, il s'était limité, dans le cadre de ses rapports d'activité périodiques, à ne donner qu'une description de ses travaux en cours.

Afin de mieux faire comprendre le caractère particulier du Service International de Recherches, il a paru nécessaire d'esquisser sommairement ses origines.

Vers la fin de la guerre, un service de recherches restreint, qui traitait des cas individuels avait été rattaché au Haut Commandement allié en Europe occidentale. Sa tâche principale était de coordonner les recherches de personnes dans les territoires déjà occupés par les Alliés. Après la fin de la guerre, l'UNRRA établit son quartier général à Arolsen et ce service de recherche lui fut rattaché. C'est la raison pour laquelle le SIR se trouve à Arolsen.

Une des tâches de l'UNRRA était d'assister et de faciliter le retour dans leur patrie des personnes déplacées (DP) ressortissantes des pays membres des Nations Unies que la guerre avait contraintes à quitter leur pays. Il incombait également à l'UNRRA d'aider les DP à retrouver les parents dont ils avaient été séparés à la suite de la guerre. A cet effet, l'UNRRA agrandit le service de recherches précité qui devint le "Central Tracing Bureau". Etant donné que ce bureau ne disposait pas des documents qui forment aujourd'hui les archives du SIR, il dut se borner à coordonner les recherches effectuées par les services de recherches des différentes zones d'occupation de l'Allemagne d'une part et par les services de renseignements nationaux d'autre part. En 1948, lorsque la plupart des DP dési-

---

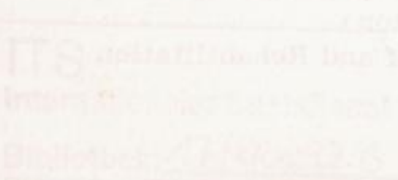
Abréviations :      DP : Displaced Persons (personnes déplacées)  
                         OIR : Organisation internationale pour les Réfugiés  
                         SIR : Service International de Recherches  
                         CC : Camp de Concentration  
                         UNRRA : United Nations Relief and Rehabilitation  
                         Administration

The first part of the paper deals with the general principles of the theory of the evolution of the human mind. It is shown that the human mind is not a static entity, but a dynamic one, which is constantly evolving and developing. The author discusses the various factors which influence the evolution of the human mind, such as the environment, the social conditions, and the individual characteristics of the person. It is concluded that the human mind is a product of its environment, and that it is constantly being shaped and reshaped by the conditions in which it lives.

The second part of the paper deals with the application of the theory of the evolution of the human mind to the study of the human mind in general. It is shown that the theory of the evolution of the human mind can be used to explain the various characteristics of the human mind, such as its plasticity, its adaptability, and its capacity for learning. The author discusses the various methods which have been used to study the human mind, and shows how the theory of the evolution of the human mind can be used to interpret the results of these studies. It is concluded that the theory of the evolution of the human mind is a valuable tool for the study of the human mind in general.

The third part of the paper deals with the application of the theory of the evolution of the human mind to the study of the human mind in particular. It is shown that the theory of the evolution of the human mind can be used to explain the various characteristics of the human mind in particular, such as its individuality, its variability, and its capacity for growth. The author discusses the various methods which have been used to study the human mind in particular, and shows how the theory of the evolution of the human mind can be used to interpret the results of these studies. It is concluded that the theory of the evolution of the human mind is a valuable tool for the study of the human mind in particular.

Abstracts: 1. The evolution of the human mind. 2. The human mind in general. 3. The human mind in particular. 4. The human mind in the future. 5. The human mind in the past. 6. The human mind in the present. 7. The human mind in the world. 8. The human mind in the universe. 9. The human mind in the galaxy. 10. The human mind in the universe.



reux de rentrer dans leur pays furent rapatriés, l'UNRRA fut dissoute et remplacée par une nouvelle organisation des Nations Unies, l'OIR (Organisation internationale pour les Réfugiés). Sa tâche consistait à s'occuper des DP qui avaient refusé de retourner dans leur pays, à organiser leur séjour dans les zones d'occupation de l'Allemagne de l'ouest en particulier et à faciliter leur émigration. Le service de recherches de l'OIR fut appelé Service International de Recherches, nom qui lui resta. En 1951, l'OIR fut dissoute, ayant rempli son mandat en grande partie. Son service de recherches fut repris par la Haute Commission alliée et fonctionna jusqu'en mai 1955 lorsque, à la suite de l'abrogation du statut d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne, il fallut trouver une autre solution pour assurer la continuation du SIR. C'est au Comité international de la Croix-Rouge à Genève que furent confiées, en accord avec une Commission internationale de dix états membres, la direction et la gestion du SIR.

## I. LES DOCUMENTS DU SIR

Au début, ni le service de recherches de l'UNRRA, ni le SIR qui lui succéda, ne disposèrent de documents sur lesquels ils auraient pu fonder leurs recherches. Ce n'est qu'en 1948 que le SIR entra en possession d'une partie des documents que les armées alliées avaient mis en sûreté lors de la libération des divers camps de concentration et qui, jusqu'alors, étaient restés à la disposition du tribunal international de Nuremberg chargé de juger les criminels de guerre. A cette documentation vinrent s'ajouter, peu avant la liquidation de l'OIR, les "documents du temps de guerre". Ce fut plus tard seulement que le SIR obtint les "documents d'après-guerre", c'est-à-dire les pièces d'enregistrement des DP établies par l'UNRRA et l'OIR.

Alors que l'UNRRA s'occupait exclusivement des DP, le mandat de l'OIR s'étendait également aux réfugiés qui s'étaient rendus en République fédérale d'Allemagne et en Autriche entre la fin de la guerre et l'année 1951. Lorsque le SIR entra en possession des premiers documents de CC, le cercle des personnes dont il devait s'occuper s'élargit aux anciens détenus des CC de toutes nationalités.

Les archives du SIR sont divisées par matières, en trois sections :

1) Les documents des CC se présentent sous forme de listes et de documents individuels de détenus des CC qui existèrent de 1933 à 1945 sur l'ancien territoire du Reich et dans les territoires occupés. Ce sont des listes d'arrivées, des avis d'effectifs établis par les autorités des CC, des listes de libération dressées par les armées alliées, des listes de déportation concernant les personnes dirigées d'Allemagne et des régions occupées de l'Europe occidentale vers les différents lieux de déportation, des feuilles et des cartes individuelles, des fiches et registres d'effets, des cartes dites d'infirmierie donnant des renseignements sur l'état de santé et les traitements médicaux



des détenus, des cartes de travail et des cartes de contrôle postal.

Il existe en outre quelques fichiers de la Gestapo en Allemagne et un petit nombre de dossiers provenant des tribunaux du peuple (Volksgerichte).

Ces documents fournissent à peu près les indications suivantes : durée de la détention, motif de la détention (politique, racial, criminel, etc.), état de santé général à l'arrivée au CC, maladies contractées au cours de la détention, travail auquel le détenu était astreint, transfèrements dans des commandos de travail du camp principal ou d'autres CC; le cas échéant, soit l'élargissement, soit la libération ou le décès. En outre, les documents individuels comportent parfois des indications sur la détention de proches parents. Les fiches et les registres d'effets contiennent des indications sur les vêtements et objets de valeur qui furent enlevés aux détenus.

Etroitement liée aux documents individuels concernant les détenus, la section dite historique réunit des pièces de caractère général intéressant les CC et les autres domaines d'activité du SIR. Ces pièces sont consultées lorsqu'il s'agit de donner des renseignements sur des questions générales relatives aux CC.

Cette section dispose d'une petite bibliothèque renfermant des ouvrages ayant trait aux CC et à la persécution nationale-socialiste en général ainsi que des cartes et registres géographiques.

2) Les documents du temps de guerre concernent des étrangers ayant séjourné de 1939 à 1945, à un titre quelconque, principalement sur le territoire de la République fédérale actuelle, mais qui ne furent incarcérés ni dans un CC, ni dans un camp de PG. Il s'agit d'extraits de dossiers du temps de guerre établis peu après la fin des hostilités par les autorités allemandes, sur ordre des puissances d'occupation. L'établissement de ces extraits a été fait sur la base des registres d'enregistrement des habitants, des documents établis par les employeurs, les caisses d'assurance, les établissements hospitaliers, les services administratifs de la police, des prisons ou d'autres sources.

Ces documents fournissent des indications relatives au lieu et à la durée du travail, aux assurances sociales ainsi que, le cas échéant, au traitement médical ou à l'incarcération. Les informations fournies par les bureaux d'état civil ou trouvées sur les listes de tombes permettent de constater les cas de décès.

3) Les documents d'après-guerre ont trait aux DP qui séjournèrent de 1945 à 1951, principalement dans les zones d'occupation occidentales de l'Allemagne ou en Autriche. La plus grande partie de ces dossiers a été établie par l'UNRRA et l'OIR.

des cartes, des cartes de travail et des cartes de contrôle postal.

Il existe en outre quelques fichiers de la Gestapo en Allemagne et un petit nombre de dossiers concernant des prisonniers du peuple (Volksgefangene).

Ces documents traitent à peu près les indications suivantes : garde de la détention, motif de la détention (politique, racial, criminel, etc.), état de santé général à l'arrivée au CC, maladies contractées au cours de la détention, travail auquel le détenu était astreint, transfèrement dans des communes de travail du camp principal ou d'autres CC; le cas échéant, soit l'établissement, soit la libération ou le décès. En outre, les documents indiquent également parfois des indications sur la détention de proches parents. Les fiches et les registres d'écrits contiennent des indications sur les vêtements et objets de valeur qui furent envoyés aux détenus.

Étroitement liés aux documents individuels concernant les détenus, la section des historiques réunit des pièces de caractère général intéressant les CC et les autres domaines d'activité du SSR. Ces pièces sont consultées lorsqu'il s'agit de donner des renseignements sur des questions générales relatives aux CC.

Cette section dispose d'une petite bibliothèque comprenant des ouvrages ayant trait aux CC et à la persécution raciale-socialiste en général ainsi que des cartes et registres géographiques.

2) Les documents du temps de guerre concernent des étrangers ayant rejoint de 1939 à 1945, à un titre quelconque, principalement sur le territoire de la République fédérale actuelle, mais qui ne furent incorporés ni dans un CC, ni dans un camp de PG. Il s'agit d'extraits de dossiers de guerre établis peu après la fin des hostilités par les autorités allemandes, sur ordre des puissances d'occupation. L'établissement de ces extraits a été fait sur la base des registres d'enregistrement des habitants, des documents établis par les employeurs, les caisses d'assurance, les établissements hospitaliers, les services administratifs de la police, des prisons ou d'autres sources.

Ces documents fournissent des indications relatives au lieu et à la durée du travail, aux assurances sociales ainsi que, le cas échéant, au traitement médical ou à l'incarcération. Les informations fournies par les bureaux d'état civil ou trouvées sur les listes de tombes permettent de constater les cas de décès.

3) Les documents d'après-guerre ont trait aux DP qui rejoignirent de 1945 à 1951, principalement dans les zones d'occupation occidentales de l'Allemagne ou en Autriche. La plus grande partie de ces dossiers a été établie par l'UNRRA et l'ORR.

Ces documents contiennent des indications sur la date et le lieu de séjour après la guerre, remontant parfois même jusqu'à la période d'avant-guerre et, le cas échéant, des indications sur les persécutions subies. Il s'y trouve également des rapports médicaux ainsi que des renseignements sur des traitements dans des établissements hospitaliers. Certains questionnaires spéciaux, établis à l'époque pour l'examen des droits à l'assistance par l'OIR, renferment également des renseignements sur le séjour et le travail pendant la guerre de familles entières. Ces pièces peuvent être utilisées pour fournir la preuve indirecte du séjour pendant les années de guerre, voire de la détention.

Dans les archives de recherches des enfants sont réunis les dossiers d'enfants de DP qui furent séparés de leurs parents pendant la guerre et les premiers temps de l'après-guerre. Ces archives contiennent des enquêtes détaillées concernant non seulement le sort des enfants pendant la guerre mais également celui de leurs proches. C'est la raison pour laquelle ces dossiers peuvent être souvent utilisés pour répondre à des demandes de renseignements concernant le sort des proches parents.

Ces trois sections d'archives représentent une masse approximative de 2,5 millions de pages de listes et de plus de 8 millions de documents individuels.

Le SIR doit non seulement conserver ses archives en bon état et bon ordre mais encore s'efforcer, dans la limite de ses possibilités, de les compléter par l'acquisition de nouveaux documents. Les documents, afin d'être parfaitement conservés, sont enduits des deux côtés d'une fine couche de plastique. Un inventaire sous forme de fichier permet de les retrouver facilement. Le volume des documents de CC a augmenté d'environ un tiers et celui des documents d'après-guerre d'un quart au cours des dix dernières années.

Pour traiter un cas, il est nécessaire de consulter, dans une ou plusieurs sections des archives, tous les documents concernant la personne recherchée. Ces opérations seraient à peine possibles sans le fichier central.

Le fichier central où se trouvent plus de 20 millions de fiches de référence est en fait la clé donnant accès aux documents des trois sections des archives. Ces fiches contiennent, en plus des indications relatives à la personne et à la source de l'information, le contenu sommaire du document en question. Le classement de ces fiches au fichier central se fait d'après un système alphabétique-phonétique (voir page 22) auquel il a été nécessaire de recourir en raison des orthographes différentes des noms de familles, surtout des noms slaves et juifs orientaux qui représentent environ 60% de l'ensemble. Lorsqu'une demande est traitée, une fiche spéciale est conser-

Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production.

Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production.

Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production.

Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production.

Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production.

Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production. Les documents sont classés par ordre chronologique de date de leur production.

vée au fichier central. Celle-ci contient, en plus des indications sur la personne, un résumé des indications faites par le demandeur. Si le SIR acquiert par la suite un document se rapportant à la personne en question, la fiche de référence rencontre inmanquablement la fiche spéciale au fichier central. Cette nouvelle information ainsi trouvée est automatiquement communiquée au demandeur.

A côté du fichier central, d'autres fichiers annexes ont été établis pour permettre l'exploitation plus complète des archives. Au chapitre IV : "Méthodes de travail particulières au SIR" sont évoqués les plus importants de ces moyens auxiliaires.

## II. INFORMATIONS FOURNIES PAR LE SIR

Les critères selon lesquels les archives sont exploitées varient constamment. C'est ainsi que certaines sections, comme celle du temps de guerre, ne sont largement mises à contribution pour la communication d'informations que depuis peu de temps. Les principaux secteurs de travail sont les suivants :

### Demandes de recherches

Si la recherche d'une personne disparue ne représente plus aujourd'hui que 10% des demandes, la section des demandes de recherches ne saurait cependant être passée sous silence puisqu'elle est à l'origine du nom de SIR et qu'elle était, au début, son activité principale. Il faut cependant tout de suite souligner que la tâche du SIR n'est pas de rechercher sans distinction toute personne disparue. Son activité se borne à l'exploitation de ses propres archives et, le cas échéant, à la poursuite des recherches sur la base des indications trouvées dans ses documents. Les nouvelles les plus récentes que le SIR peut posséder sur une personne recherchée remontent au minimum à 15 ans. Elles peuvent provenir d'un camp de réfugiés dissous depuis longtemps ou bien d'une liste d'émigration. Un indice de ce genre déclenche la recherche proprement dite, en coopération avec différentes autorités et en particulier avec les sociétés nationales de la Croix-Rouge. Par principe, une adresse n'est jamais communiquée au demandeur sans le consentement formel de la personne retrouvée.

### Extraits de documents établis d'après les archives du SIR

Les archives du SIR contiennent des renseignements qui, pour la plupart, ne peuvent plus être confirmés par d'autres sources. En effet, il s'agit soit de pièces uniques (documents de CC ou d'après-guerre), soit d'extraits de pièces originales devenues aujourd'hui pratiquement inaccessibles (documents du temps de guerre). Les personnes qui s'adressent au SIR doivent cependant,

Les archives de la Commission des Archives de la Guerre (CAG) contiennent les documents relatifs à la guerre de 1914-1918. Ces documents sont classés par année et par thème. Les documents de 1914 sont regroupés dans le dossier "1914 - L'année de la guerre". Les documents de 1915 sont regroupés dans le dossier "1915 - L'année de la guerre". Les documents de 1916 sont regroupés dans le dossier "1916 - L'année de la guerre". Les documents de 1917 sont regroupés dans le dossier "1917 - L'année de la guerre". Les documents de 1918 sont regroupés dans le dossier "1918 - L'année de la guerre".

## II. LES ARCHIVES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DE LA GUERRE (CAG)

La Commission des Archives de la Guerre (CAG) a été créée en 1918. Elle a pour mission de collecter, classer et conserver les documents relatifs à la guerre de 1914-1918. Les documents de la CAG sont classés par année et par thème. Les documents de 1914 sont regroupés dans le dossier "1914 - L'année de la guerre". Les documents de 1915 sont regroupés dans le dossier "1915 - L'année de la guerre". Les documents de 1916 sont regroupés dans le dossier "1916 - L'année de la guerre". Les documents de 1917 sont regroupés dans le dossier "1917 - L'année de la guerre". Les documents de 1918 sont regroupés dans le dossier "1918 - L'année de la guerre".

Les archives de la CAG sont classées par année et par thème. Les documents de 1914 sont regroupés dans le dossier "1914 - L'année de la guerre". Les documents de 1915 sont regroupés dans le dossier "1915 - L'année de la guerre". Les documents de 1916 sont regroupés dans le dossier "1916 - L'année de la guerre". Les documents de 1917 sont regroupés dans le dossier "1917 - L'année de la guerre". Les documents de 1918 sont regroupés dans le dossier "1918 - L'année de la guerre". Les documents de la CAG sont classés par année et par thème. Les documents de 1914 sont regroupés dans le dossier "1914 - L'année de la guerre". Les documents de 1915 sont regroupés dans le dossier "1915 - L'année de la guerre". Les documents de 1916 sont regroupés dans le dossier "1916 - L'année de la guerre". Les documents de 1917 sont regroupés dans le dossier "1917 - L'année de la guerre". Les documents de 1918 sont regroupés dans le dossier "1918 - L'année de la guerre".

## III. LES ARCHIVES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DE LA GUERRE (CAG)

Les archives de la CAG sont classées par année et par thème. Les documents de 1914 sont regroupés dans le dossier "1914 - L'année de la guerre". Les documents de 1915 sont regroupés dans le dossier "1915 - L'année de la guerre". Les documents de 1916 sont regroupés dans le dossier "1916 - L'année de la guerre". Les documents de 1917 sont regroupés dans le dossier "1917 - L'année de la guerre". Les documents de 1918 sont regroupés dans le dossier "1918 - L'année de la guerre". Les documents de la CAG sont classés par année et par thème. Les documents de 1914 sont regroupés dans le dossier "1914 - L'année de la guerre". Les documents de 1915 sont regroupés dans le dossier "1915 - L'année de la guerre". Les documents de 1916 sont regroupés dans le dossier "1916 - L'année de la guerre". Les documents de 1917 sont regroupés dans le dossier "1917 - L'année de la guerre". Les documents de 1918 sont regroupés dans le dossier "1918 - L'année de la guerre".

pour différentes raisons, prouver soit qu'elles ont été détenues, soit qu'elles ont travaillé, qu'elles ont été malades ou été en traitement médical, ou bien qu'elles ont séjourné en Allemagne pendant ou après la guerre. C'est pourquoi le SIR établit suivant les besoins les extraits de documents nécessaires (cf. annexe 1 : certificat d'incarcération dans un CC; annexe 2 : certificat de séjour (en dehors d'un CC pendant la guerre et pour la première période d'après-guerre); annexe 3 : extraits de documents pour raisons diverses).

L'établissement de ces extraits de documents représente actuellement 90% de l'activité du SIR. Voici les motifs principaux de ces demandes d'information :

#### Indemnisation pour les persécutions nazies

Il s'agit de retrouver dans la section des archives les preuves nécessaires de la détention dans un CC. Les premières demandes provoquées par les lois d'indemnisation des "Länder" de la République fédérale d'Allemagne arrivèrent au SIR en 1949. Lorsque, en 1953, la législation fédérale allemande réglant les indemnisations ("Bundesentschädigungsgesetz") et, plus tard, les lois complémentaires entrèrent en vigueur, les demandes de preuves de détention se multiplièrent pour atteindre parfois 80% du volume des demandes.

Les DP qui, de 1945 à 1951 n'étaient pas soumis en République fédérale d'Allemagne à l'enregistrement des habitants, doivent présenter, en complément aux preuves d'incarcération du temps de guerre, des certificats de séjour établis d'après les enregistrements de l'UNRRA et de l'OIR indiquant où ils se trouvaient à l'époque.

Des pièces justificatives sont aussi demandées pour les programmes d'indemnisation d'autres pays et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.

#### Indemnisation pour dommages physiques

Ces dommages peuvent être attestés grâce aux dossiers médicaux des trois sections des archives, de même que l'état de santé ou l'invalidité qui, en leur temps, ont été constatés lors des visites médicales faites à l'entrée dans un CC ou un camp de DP. Ces pièces sont versées aux dossiers de demandes d'indemnisation pour dommages physiques de même que, dans différents pays, aux dossiers de demandes de rentes afin d'établir la cause de l'invalidité.

Il arrive même qu'actuellement des médecins désirent ces renseignements pour le traitement de leurs malades.

#### Demandes de restitution

Le bien-fondé de ces demandes présentées par d'anciens détenus de CC pour les objets qui leur furent pris doit également être prouvé par des documents de CC.

Le document est un rapport de la Commission de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les négociations commerciales multilatérales. Il est intitulé "Le rôle de l'OMC dans le développement économique et social".

Le rapport est divisé en deux parties principales. La première partie traite de la situation actuelle des négociations commerciales multilatérales, et la deuxième partie traite de la contribution de l'OMC au développement économique et social.

Le rapport souligne que les négociations commerciales multilatérales ont permis de réduire les barrières commerciales et de promouvoir le commerce international. Cela a conduit à une croissance économique accrue et à une réduction de la pauvreté dans de nombreux pays en développement.

Le rapport souligne également que l'OMC a joué un rôle crucial dans la mise en œuvre de l'Accord de Marrakech, qui a créé l'Organisation Mondiale du Commerce. Cela a permis de créer un cadre juridique solide pour le commerce international.

Le rapport conclut que l'OMC continue de jouer un rôle essentiel dans le développement économique et social. Elle doit continuer à promouvoir le commerce international et à réduire les barrières commerciales.

Le rapport recommande que les pays en développement continuent de participer activement aux négociations commerciales multilatérales. Cela leur permettra de bénéficier des avantages du commerce international et de promouvoir leur développement économique et social.

Le rapport recommande également que l'OMC continue de promouvoir le commerce international et de réduire les barrières commerciales. Cela permettra de créer un cadre juridique solide pour le commerce international.

Le rapport recommande également que les pays en développement continuent de participer activement aux négociations commerciales multilatérales. Cela leur permettra de bénéficier des avantages du commerce international et de promouvoir leur développement économique et social.

#### Attestations de travail et d'assurances sociales

Des attestations de travail et des preuves que les étrangers ayant travaillé en Allemagne pendant la guerre étaient soumis aux assurances sociales, établies sur la base des documents du temps de guerre sont demandées de plus en plus fréquemment par les compagnies d'assurances allemandes et étrangères. En effet, le nombre des personnes enregistrées au SIR et qui atteignent actuellement l'âge de la retraite devient toujours plus important.

#### Emigration et naturalisation des anciens DP

Il arrive assez souvent que d'anciens DP ont besoin de pièces justificatives, soit pour leur émigration, soit pour leur naturalisation dans leur nouveau pays d'accueil. Des extraits de documents des archives de l'après-guerre peuvent leur servir de certificat de bonne vie et moeurs.

#### Preuves de décès

Des preuves de décès, pour des raisons de droit civil, doivent être établies sur la base des renseignements extraits des trois sections des archives. La ville d'Arolsen abrite également un bureau spécial d'état civil (Sonderstandesamt) qui est chargé d'enregistrer les décès des détenus survenus dans les CC qui se trouvaient sur le territoire du Reich et dans les pays occupés. C'est à ce bureau spécial d'état civil que le SIR remet les pièces documentaires nécessaires à l'établissement de ces actes de décès.

Pour les procédures de déclaration de décès concernant les personnes enregistrées au SIR, les tribunaux de première instance de la République fédérale d'Allemagne sont tenus de soumettre pour examen, les demandes au SIR qui peut être en mesure d'indiquer avec précision la date ainsi que le lieu de décès. Le SIR vérifie également les listes de décès publiées par le Bureau international des Déclarations de Décès des Nations Unies à Genève.

#### Demandes de renseignements d'ordre général

Des demandes de renseignements de toute sorte au sujet des CC ou camps d'autres catégories trouvent leurs réponses dans les archives de la section historique dont il a déjà été fait mention ici.

Dans les années 1949 à 1951, le SIR a établi un "Catalogue des Camps et Prisons en Allemagne et dans les Territoires occupés du 1er septembre 1939 au 8 mai 1945". C'est un volume qui compte 940 pages. Dans ce catalogue sont énumérés les camps des différentes catégories, depuis le simple camp pour ouvriers étrangers jusqu'au camp de concentration. Les renseignements remontent jusqu'à l'année 1933.

La deuxième édition de ce catalogue étant également épuisée, le SIR prépare une nouvelle édition plus détaillée.



Comme le SIR ne disposait, à ses débuts, que d'un très petit nombre de documents concentrationnaires sur les détenus ou de documents d'ordre général, l'ancien catalogue avait été établi, dans sa plus grande partie, sur la base de témoignages. Depuis cette époque, les archives des différentes sections ont été enrichies par l'acquisition de nouveaux documents; on a créé également une section historique où ont été compilés, colligés et analysés des informations parvenues après la parution du 1er catalogue.

En collaboration avec des historiens spécialisés il a été possible de donner, dans la mesure où les documents le permettent, un cadre plus large aux informations d'autrefois. Ce sont maintenant les documents originaux qui, dans les sources, prennent le pas sur les témoignages.

La deuxième étape consiste à tirer de toutes les sections des archives - y compris la section historique - des informations sur les CC et les commandos extérieurs qui sont rassemblées, sous forme de photocopies ou d'extraits, dans les dossiers de chaque localité ou de chaque camp. Ce travail arrive actuellement à sa fin.

La troisième phase est l'étude des différents documents et leur exploitation selon les règles données. Le SIR a été lui-même surpris par le nombre d'informations absolument nouvelles ou plus précises qui ont pu être tirées des documents personnels qui se trouvent dans les trois sections des archives. Il a été possible, non seulement de préciser les dates d'ouverture ou de fermeture d'un CC ou de ses commandos ainsi que les mouvements principaux qui ont eu lieu pendant son existence, mais encore de découvrir l'existence de commandos ignorés jusqu'à ce jour. Le nouveau catalogue sera plus riche en informations et bien des inexactitudes seront corrigées. Plusieurs instituts d'histoire contemporaine de différents pays apportent leur précieuse collaboration afin de combler les lacunes de la documentation. Un groupe spécialisé travaille à la localisation géographique des lieux mentionnés dans le nouveau catalogue. Cette dernière phase des travaux de préparation avant l'impression du nouveau catalogue est encore à ses débuts.

Chaque camp ou commando ayant son dossier séparé, il est facile d'en sortir dès à présent les renseignements qui vont compléter les données de l'ancien catalogue. De telles informations sont maintes fois aussi demandées de l'extérieur.

The first part of the book is devoted to a general introduction to the subject of the history of the French language. The author discusses the various influences that have shaped the French language over the centuries, from Latin to the modern French of today. He also touches upon the role of the Académie Française in the standardization of the language.

The second part of the book is a detailed study of the French language in the Middle Ages. The author examines the evolution of Old French from its Latin roots, highlighting the influence of the Norman Conquest and the development of the French literary language.

The third part of the book deals with the French language in the Renaissance and the 17th century. The author discusses the influence of Italian and Latin on the French language during this period, as well as the role of the Académie Française in the 17th century in defining the French language.

The fourth part of the book is a study of the French language in the 18th and 19th centuries. The author examines the influence of the Enlightenment and the French Revolution on the French language, as well as the role of the Académie Française in the 18th century. He also discusses the influence of the French language on other languages and the role of the French language in the development of the French nation.

The fifth part of the book is a study of the French language in the 20th century. The author discusses the influence of the French Revolution and the French language on other languages, as well as the role of the French language in the development of the French nation.

### III. VOLUME DU TRAVAIL

Afin de donner une idée du travail auquel le SIR doit faire face, voici le nombre des demandes qui lui sont parvenues annuellement depuis 1951, date à laquelle la statistique du travail fut introduite :

1951	:	52 000	1959	:	126 000
1952	:	53 000	1960	:	115 000
1953	:	67 000	1961	:	129 000
1954	:	103 000	1962	:	155 000
1955	:	138 000	1963	:	101 000
1956	:	158 000	1964	:	198 000
1957	:	204 000	1965	:	130 000
1958	:	155 000			

Total : environ 1,9 million

Bien entendu, le SIR établit également des statistiques pour chacune de ses activités dont les variations sont régulièrement observées. On tente d'estimer les développements éventuels des différents secteurs de travail selon les renseignements fournis par les autorités qui ont recours au SIR, selon l'évolution de la législation ou sur la base d'autres informations. Bien que tous les facteurs connus soient pris en considération, les estimations du volume du travail - même celles qui sont faites pour l'avenir immédiat - se sont révélées le plus souvent inexactes. Toutefois, l'expérience a prouvé que la mise en train des programmes de travail est plus lente que les demandeurs ne l'imaginent, que le nombre des demandes dépasse toujours le chiffre prévu en raison des cas non fondés qu'il faut également examiner et que les autorités compétentes ont besoin de beaucoup plus de temps que prévu pour l'enregistrement et le traitement de ces demandes.

Toutefois, il ressort clairement des statistiques annuelles que 20 ans encore après la fin de la guerre le public a toujours recours au SIR pour l'obtention d'informations. Une régression temporaire des demandes reçues, comme celle de 1963, ne signifie pas que la mise à contribution du SIR soit entrée dans sa phase finale.

### IV. METHODES DE TRAVAIL PARTICULIERES AU SIR

L'exploitation de ses documents pose parfois au SIR des difficultés que d'autres services de recherches ne rencontrent peut-être pas. C'est la raison pour laquelle celles-ci méritent d'être signalées, de même que les méthodes qui sont appliquées pour les résoudre.

Le premier document est un rapport de la Commission de la Santé Publique, daté du 15 mai 1948. Ce rapport est intitulé "Rapport de la Commission de la Santé Publique sur l'état de la Santé Publique au Canada".

Le deuxième document est un rapport de la Commission de la Santé Publique, daté du 15 mai 1948. Ce rapport est intitulé "Rapport de la Commission de la Santé Publique sur l'état de la Santé Publique au Canada".

Le troisième document est un rapport de la Commission de la Santé Publique, daté du 15 mai 1948. Ce rapport est intitulé "Rapport de la Commission de la Santé Publique sur l'état de la Santé Publique au Canada".

Le quatrième document est un rapport de la Commission de la Santé Publique, daté du 15 mai 1948. Ce rapport est intitulé "Rapport de la Commission de la Santé Publique sur l'état de la Santé Publique au Canada".

Le cinquième document est un rapport de la Commission de la Santé Publique, daté du 15 mai 1948. Ce rapport est intitulé "Rapport de la Commission de la Santé Publique sur l'état de la Santé Publique au Canada".

### Etablissement de l'origine des documents et examen de leur contenu

Lorsque, trois ans après la fin des hostilités, les documents de CC arrivèrent au SIR, ils se trouvaient, du fait de leur passage entre de nombreuses mains, en complet désordre. Cela nécessita un long travail de reclassement. Il n'est pas toujours possible de reconnaître à première vue l'origine d'un document de CC, ni sa signification. Seule la comparaison avec d'autres documents connus ou le contrôle dans le fichier central des noms rencontrés permet de faire la lumière sur l'origine et le contenu du document.

Des désignations et des abréviations peu claires étaient fréquemment employées à dessein dans les CC et leur signification n'a pu être établie qu'après des recherches approfondies. C'est ainsi que les lettres "NN" (Nacht und Nebel = nuit et brouillard) désignaient le sort réservé à des personnes arrêtées dans les pays d'Europe occidentale sous l'inculpation d'appartenance à un mouvement de résistance. Les parents de ces personnes arrêtées ne devaient pas être renseignés sur le sort qui leur était réservé et celles-ci ne devaient plus quitter vivantes les camps de concentration. La signification de certains autres mots de couverture n'a pu être encore établie jusqu'à ce jour.

Certaines désignations étaient abrégées de façon très libre. Ainsi certains documents d'infirmierie d'un CC portent les abréviations "M", "MS", "MVS", "MVSt". Celles-ci restèrent longtemps une énigme. C'est un cas individuel qui en a fourni la solution : parmi les divers documents se référant à un détenu et portant ces abréviations il s'en est trouvé un donnant le texte en toutes lettres : "Malaria-Versuchsstation" (station expérimentale de la malaria). Cette déduction a été confirmée plus tard par un ancien détenu qui était médecin dans cette section de l'infirmierie. Il s'agissait d'une section dans laquelle des détenus contaminés artificiellement étaient soumis à des expériences pseudo-médicales ayant pour but d'établir l'efficacité des médicaments contre la malaria. Cette indication est extrêmement importante lorsqu'il s'agit de prouver le bien-fondé d'une demande d'indemnisation présentée par des personnes qui ont été victimes de ces expériences.

L'identification des documents de CC nouvellement acquis occasionne aujourd'hui moins de difficultés au SIR en raison de son expérience et aussi de l'abondance de ses archives.

Seul le traitement de nombreux cas individuels permet de se rendre compte si les inscriptions faites sur les documents correspondent toujours aux faits. Lorsqu'en traitant une demande on constate des discordances, voire des contradictions avec un document, une notice d'avertissement y est jointe, au cas où l'on en aurait encore besoin pour d'autres demandes. Si de telles indications négatives se multiplient - ce qui est heureusement fort rare - le document en question n'est plus utilisé comme source de renseigne-

II. VOLUME OF TRADE

Table 1 shows the volume of trade in the European area, and the volume of trade in the rest of the world, for the years 1951 to 1957. The volume of trade in the European area is shown in the left-hand column, and the volume of trade in the rest of the world is shown in the right-hand column. The total volume of trade is shown in the middle column.

Year	Volume of Trade in the European Area (Millions of Dollars)	Volume of Trade in the Rest of the World (Millions of Dollars)	Total Volume of Trade (Millions of Dollars)
1951	120,000	100,000	220,000
1952	125,000	105,000	230,000
1953	130,000	110,000	240,000
1954	135,000	115,000	250,000
1955	140,000	120,000	260,000
1956	145,000	125,000	270,000
1957	150,000	130,000	280,000

Table 1. Volume of Trade in the European Area and the Rest of the World, 1951-1957.

The volume of trade in the European area has increased steadily since 1951, and is expected to continue to increase in the future. This is due to a number of factors, including the growth of the European economy, the expansion of trade relations between European countries, and the increasing demand for European goods and services. The volume of trade in the rest of the world has also increased, but at a slower rate than in the European area. This is due to a number of factors, including the growth of the world economy, the expansion of trade relations between European countries and other parts of the world, and the increasing demand for European goods and services in other parts of the world.

The total volume of trade has increased steadily since 1951, and is expected to continue to increase in the future. This is due to the growth of the world economy, the expansion of trade relations between European countries and other parts of the world, and the increasing demand for European goods and services in other parts of the world.

III. TRADE POLICY

The trade policy of the European area is based on the principle of free trade. This means that there are no tariffs or other trade barriers between European countries. This policy has led to a significant increase in trade between European countries, and is expected to continue to lead to further growth in trade in the future.

ments, ou bien l'indication douteuse est mentionnée comme telle dans la réponse du SIR : c'est ainsi qu'un certain nombre de fiches établies par la "Schreibstube" du CC de Dachau portent la mention, apposée au moyen d'un tampon : "Delivered in the camp by US Army" ou "Delivered In Out Detail by US Army". Cette annotation ne signifie pas avec certitude que l'intéressé a été libéré dans le camp ou dans un commando par les troupes américaines. Il a été constaté que le tampon en question avait été apposé, au moment de la libération, sur la totalité des fiches établies par la "Schreibstube" du CC de Dachau, c'est-à-dire même sur les fiches des détenus qui venaient de mourir, d'être transférés dans un autre camp ou qui avaient été licenciés peu de jours avant. Cela est dû au fait qu'à la libération on n'avait pas encore remarqué que les décès qui avaient eu lieu au cours des dernières semaines au camp et dans les commandos n'avaient pas été enregistrés correctement ni communiqués à la "Schreibstube". Lorsque, en traitant un cas, on ne trouve pas d'indication relative au sort ultérieur de l'intéressé après la libération, les annotations sous forme du tampon précité ne sont mentionnées dans la réponse qu'à titre de remarque.

#### Identification des personnes d'après les documents

Une tâche plus ardue que celle qui vient d'être exposée résulte du fait que la personne recherchée est parfois difficilement identifiable dans les archives ou sans certitude absolue. Les indications personnelles consignées de façon incomplète, les erreurs d'inscription dues aux difficultés linguistiques qui surgissaient entre la personne préposée à l'enregistrement et celle qui était enregistrée, les fausses indications, volontaires ou non, peuvent en être la cause. Ces difficultés s'accroissent encore lorsque les demandeurs fournissent des indications incomplètes ou involontairement inexactes.

#### Noms de famille

Le système de classement alphabétique-phonétique adopté pour le fichier central a déjà été mentionné. Il convient toutefois de donner quelques explications supplémentaires à ce sujet. Il s'agit d'un système empirique, constamment perfectionné grâce à l'expérience acquise. Les noms de famille allemands et romans ne présentent pas de difficultés particulières. Lorsqu'il s'agit de noms de famille très répandus tels que MEIER, les équivalents phonétiques MEYER, MAIER, MAYER, etc., sont naturellement classés ensemble.

Les noms slaves et juifs orientaux plus nombreux (plus de 60%) doivent être traités d'une façon spéciale. Les syllabes telles que cak, csak et tzak sont classées uniformément sous la forme phonétique allemande tschak. Les noms slaves présentant les voyelles e, i, y, ü, o et u sont également réunis. C'est ainsi qu'une personne s'appelant SZCEPANSKIEVICZ - nom polonais qui peut s'écrire de 480 manières différentes - ne pourrait guère être identifiée au fichier central sans l'application du système phonétique (cf. annexe No 5).



### Prénoms

Les prénoms en langue étrangère figurent souvent dans les documents du SIR sous la forme allemande. Lorsque le porteur du nom change de lieu de résidence ou que son lieu de résidence a été annexé à un autre pays à la suite d'une délimitation nouvelle des frontières politiques, le prénom est bien souvent traduit dans la nouvelle langue du pays. A la suite de déplacements de frontières, la traduction du prénom et même du nom de famille a été parfois obligatoire. Les prénoms juifs sont indiqués soit sous leur forme hébraïque, yiddish ou dans la langue du pays de résidence soit, sous la forme de prénoms non-juifs couramment usités dans le pays. Ainsi le prénom Moïse peut devenir Mojsche, Moszeh, Moszko, Mowsza ou Moritz, Maurice, Mieczyslaw et même Max. C'est pourquoi le SIR a constitué un fichier de prénoms équivalents, comprenant près de 25'000 formes de prénoms. Des prénoms très répandus tels que Jean apparaissent au SIR sous 191 formes. Ce fichier est constamment complété par des exemples tirés de la pratique. Dans les réponses que donne le SIR, l'équivalence des prénoms est toujours indiquée si ceux-ci figurent sous des formes différentes dans les documents et dans les demandes (p. ex. : Moïse = Max).

### Date de naissance

Pour les personnes de certaines régions de l'Europe, cette indication n'est pas toujours exacte. Cela ne tient pas tant aux différences entre les calendriers grégorien, julien et israélite-lunaire, mais au fait que certains groupes ethniques n'attachent aucune importance à l'exactitude du jour, du mois ou même de l'année de la naissance.

En outre, il faut tenir compte des déclarations inexactes que les personnes qui étaient enregistrées firent parfois pour des raisons évidentes : en effet, selon les circonstances, celles-ci se vieillissaient ou se rajeunissaient soit, dans les CC, afin de pouvoir faire encore partie des personnes aptes au travail et échapper ainsi à l'extermination, soit, après la guerre, pour pouvoir émigrer plus facilement. Dans divers documents, seuls l'année de naissance ou l'âge sont indiqués.

### Lieu de naissance

Par suite des différences linguistiques qui s'élevaient entre la personne préposée à l'enregistrement et celle qui était enregistrée, les noms de lieu ont subi des déformations qui les rendent souvent incompréhensibles. Parfois c'est le nom de la grande ville la plus proche ou la province qui a été indiqué à la place du lieu de naissance. Il est donc fréquemment nécessaire de vérifier et de rectifier cette indication à l'aide de cartes géographiques et de registres de localités. L'expérience a montré que l'indication du dernier lieu de domicile avant l'arrestation est le moyen d'identification le plus sûr.

Les indications courantes (nom, prénom, lieu et date de naissance) relatives à la personne n'étant pas toujours suffisantes, le SIR utilise, pour ses identifications, d'autres renseignements dont voici quelques-uns :

Les résultats de l'analyse de variance ont permis de constater que les différences de rendement entre les traitements sont significatives. Les données relatives à la production de matière sèche sont présentées dans le tableau ci-dessous. On observe que le traitement à base de foin est le plus performant, suivi de celui à base de paille. Les traitements à base de résidus de culture sont les moins performants.

Les résultats de l'analyse de variance ont permis de constater que les différences de rendement entre les traitements sont significatives. Les données relatives à la production de matière sèche sont présentées dans le tableau ci-dessous. On observe que le traitement à base de foin est le plus performant, suivi de celui à base de paille. Les traitements à base de résidus de culture sont les moins performants.

Les résultats de l'analyse de variance ont permis de constater que les différences de rendement entre les traitements sont significatives. Les données relatives à la production de matière sèche sont présentées dans le tableau ci-dessous. On observe que le traitement à base de foin est le plus performant, suivi de celui à base de paille. Les traitements à base de résidus de culture sont les moins performants.

Les résultats de l'analyse de variance ont permis de constater que les différences de rendement entre les traitements sont significatives. Les données relatives à la production de matière sèche sont présentées dans le tableau ci-dessous. On observe que le traitement à base de foin est le plus performant, suivi de celui à base de paille. Les traitements à base de résidus de culture sont les moins performants.

Les résultats de l'analyse de variance ont permis de constater que les différences de rendement entre les traitements sont significatives. Les données relatives à la production de matière sèche sont présentées dans le tableau ci-dessous. On observe que le traitement à base de foin est le plus performant, suivi de celui à base de paille. Les traitements à base de résidus de culture sont les moins performants.

#### Numéros de détenus

Les numéros attribués aux détenus des CC sont extrêmement importants pour leur identification. Dans certains documents, le détenu figure d'ailleurs uniquement sous son numéro. Etant donné que le SIR n'est pas entré en possession des registres numériques qui ont certainement été établis à l'époque, il a reconstitué l'attribution des numéros sur la base des documents de CC en créant des fichiers numériques. Si un détenu dont le numéro est connu a utilisé lors de sa détention un pseudonyme dont souvent il ne se souvient plus, seul le fichier numérique permet d'établir son identité. C'est également grâce à ce fichier que l'on peut retrouver quelle erreur d'orthographe a été commise lors de l'enregistrement d'un nom.

#### Traitement de cas groupés par famille

Certains documents du SIR contiennent, outre les indications sur la personne intéressée, également des indications sur ses proches parents. Aussi, lorsque le SIR traite un cas, il s'efforce de consulter les documents se rapportant à tous les membres d'une même famille.

Pour procéder à l'identification d'une personne, il est nécessaire d'inclure dans cette vérification les prénoms du père et de la mère ainsi que le nom de jeune fille de celle-ci. C'est pour cette raison que les documents qui embrassent des groupes familiaux complets sont particulièrement précieux.

Les indications que l'on possède sur un membre d'une famille permettent de reconstituer par déduction le sort échu aux autres membres de la famille (cf. annexe No 4 : "Regroupement familial d'après les documents d'après-guerre"). Le lieu de naissance qu'indique le fils permet de déterminer où se trouvait à ce moment là sa mère (No 2) et indirectement aussi son père (No 1). Les renseignements contenus dans le dossier du grand-père (No 4) donnent l'indication du domicile de la grand-mère et ceci toujours avec le point de départ de la naissance de No 3 en 1946.

#### Examen de documents sous forme de listes

Le SIR détient un grand nombre de listes, par exemple des listes de convois de détenus. Chaque liste correspond à un convoi donné et comporte la date du départ et les noms des détenus déportés. Ces listes sont classées par ordre chronologique. Même si cette liste contient mille noms, elle est plus facile à consulter que le fichier de 20 millions de cartes. Elle réunit les noms des personnes qui, à un moment donné, ont subi un même sort. Si le demandeur indique la date et le lieu correspondant à une telle liste et que les recherches au fichier central ont été négatives, il y a bien des chances pour qu'un examen de cette liste soit fructueux.

Voici deux exemples :

- Selon les données d'une demande, un certain FELLER Gustav, né le 25.10.1903, est arrivé un certain jour à Buchenwald. Les recherches au

THE STATE OF TEXAS

County of ... State of Texas, do hereby certify that ...

THE STATE OF TEXAS

County of ... State of Texas, do hereby certify that ...

County of ... State of Texas, do hereby certify that ...

County of ... State of Texas, do hereby certify that ...

County of ... State of Texas, do hereby certify that ...

THE STATE OF TEXAS

County of ... State of Texas, do hereby certify that ...

fichier central sont négatives. Dans la liste de transfèrement pour ce camp, on trouve un certain TRELLER Gustav, né le 25.10.1903. Grâce à la similitude des prénoms et dates de naissance il a été possible d'identifier la personne recherchée.

- Selon les données d'une demande, une certaine LIPNIK, Berta, née le 25.2.1898 se serait trouvée au mois de mai 1947 au camp de DP de Landsberg. Les recherches dans le fichier central sont négatives. Sur les listes du camp de DP de Landsberg apparaît une certaine SCHÜTZ, Berta, née le 25.2.1898. Après échange de correspondance avec le demandeur le SIR apprend que SCHÜTZ est bien le nom de jeune fille de cette personne qui a oublié d'indiquer dans sa demande qu'elle ne s'est mariée qu'en 1948.

#### V. CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXPLOITATION DES DOCUMENTS

##### Documents de CC

Le SIR étudie les documents dont il dispose pour en extraire les informations utiles aux victimes de la déportation. On ne saurait, sans déborder du cadre de cet exposé sur l'activité du SIR, s'étendre sur le tragique destin des déportés dont témoignent les documents concentrationnaires.

L'enregistrement des détenus de CC se faisait apparemment selon des règles uniformes. Le SIR ne connaît toutefois qu'une partie des ordonnances qui ont trait à cette question. Pour autant qu'il est possible de le constater d'après les documents existants, la précision et la qualité des indications différaient d'un CC à l'autre. Malgré cela, les pièces réunies dans cette section des archives se sont révélées comme étant celles auxquelles on pouvait le mieux se fier.

C'est uniquement pour des raisons de sécurité que les détenus des CC furent enregistrés avec autant de précision. Les ordres selon lesquels tous les documents concernant les CC devaient être détruits à l'approche des troupes alliées démontrent qu'il n'était pas prévu de les conserver. On peut donc s'estimer heureux de disposer de cette volumineuse documentation en dépit des ordres précités.

##### Documents du temps de guerre

Comme on l'a vu, il s'agit d'extraits établis après la guerre d'après les documents originaux du temps de guerre, colligés localement et classés selon les critères géographiques. Beaucoup de ces dossiers ne contiennent que l'indication du nom, prénom et nationalité. L'indication de la nationalité est souvent peu sûre.

... les ... de ...

... les ... de ...

LE COMITE DE LA ...

...

... les ... de ...

... les ... de ...

... les ... de ...

... de ...

... les ... de ...

Des fiches d'information sur lesquelles figurent des données aussi incomplètes ne peuvent guère être classées dans le fichier central qui contient plus de 20 millions de fiches parmi lesquelles un grand nombre d'homonymes. Une personne ne saurait être identifiée avec certitude sur la vue d'une telle fiche. L'interprétation de ces documents ne peut se faire que dans la mesure où l'on possède des indications permettant de localiser la recherche. Les fichiers par région offrent plus de possibilités. Le SIR dispose de fichier pour plusieurs "Länder" de la République fédérale d'Allemagne. Des fichiers particuliers ont dû être créés dans le cas de certains centres industriels importants où furent employés un nombre élevé de travailleurs étrangers.

Chaque personne pour laquelle on possède des données personnelles complètes fait l'objet d'une fiche classée au fichier central.

L'intéressé peut rarement indiquer le nom de l'employeur et le lieu de son emploi, ce qui permettrait d'effectuer une recherche dans les documents originaux. C'est pourquoi cette documentation, quoiqu'incomplète, conserve une grande valeur pour les intéressés. Il faudrait ajouter que bien des documents de cette période ne seraient aujourd'hui plus accessibles et d'autres encore auraient été détruits depuis.

#### Documents de l'après-guerre

Dès juin 1944, le Haut Commandement des Forces alliées en Europe occidentale a donné des instructions pour l'enregistrement des DP dont la précision et la concision peuvent servir d'exemple. Le système d'enregistrement repose sur la carte DP/2 (cf. annexe No 6). Les autres formulaires ne visaient qu'à compléter cette carte.

La carte DP/2 fournit toutes les indications nécessaires sur l'identité et comprend également des informations importantes sur le sort de la personne avant et sur son état de santé au moment de l'enregistrement. Il y figure les indications nécessaires pour le rapatriement et l'intégration dans la vie économique du pays. Ces cartes devaient être établies en double. Un exemplaire était prévu pour l'administration du camp dans lequel vivait la Personne Déplacée et l'autre était destinée à un centre où elle pouvait être utilisée en particulier lors de recherches. On avait donc envisagé deux fichiers : l'un central et l'autre par camp.

Ce système d'enregistrement simple ne présente au fond qu'un seul inconvénient. On s'est entièrement fié à une seule numérotation sans songer à la mettre à l'épreuve d'un système de contrôle, tel un fichier numérique central. La numérotation continue des membres d'une famille cohabitant dans un camp était prévue pour son recensement. Aussi il a paru suffisant de n'inscrire sur la carte du chef de famille que les numéros des parents, accompagnés parfois des prénoms et noms. Certaines formules complémen-

Les données de l'annuaire des communes de France ont été dressées d'après les renseignements fournis par les communes elles-mêmes.

Les communes de France sont classées dans le tableau ci-dessous par ordre alphabétique de leur nom. Les communes qui ont été créées par fusion de communes antérieures sont indiquées par un astérisque (\*). Les communes qui ont été supprimées sont indiquées par un trait d'union (/). Les communes qui ont été renommées sont indiquées par un trait d'union (/) et le nom ancien est placé entre parenthèses. Les communes qui ont été créées par fusion de communes antérieures et qui ont été renommées sont indiquées par un astérisque (\*) et un trait d'union (/) et le nom ancien est placé entre parenthèses.

Les communes de France sont classées dans le tableau ci-dessous par ordre alphabétique de leur nom.

Les communes de France sont classées dans le tableau ci-dessous par ordre alphabétique de leur nom.

Annuaire des communes de France

Les communes de France sont classées dans le tableau ci-dessous par ordre alphabétique de leur nom.

Les communes de France sont classées dans le tableau ci-dessous par ordre alphabétique de leur nom.

Les communes de France sont classées dans le tableau ci-dessous par ordre alphabétique de leur nom.

taires de la carte DP/2 ne portent que les noms, prénoms et les numéros aux lieu et place des données personnelles complètes. A défaut d'un fichier ou d'un registre numérique, l'identification d'une personne sur un tel document est fort difficile; fréquemment en effet seule cette formule complémentaire est conservée.

En dépit de cet inconvénient, l'unique carte DP/2 est de loin le meilleur moyen d'enregistrement de personnes individuelles. Toutes les "innovations" ultérieures ne sauraient être comparées quant à la maniabilité et la richesse de détails avec la carte elle-même.

Les avantages qu'on peut tirer du traitement des cas par groupes familiaux ont déjà été mentionnés. On vient de constater l'insuffisance de la méthode de l'UNRRA qui consistait à recenser les groupes familiaux en portant uniquement en abrégé l'indication des membres de la famille sur la carte de son chef. Si l'on tient absolument aux cartes individuelles, l'unique méthode à peu près sûre de recenser un groupe familial serait d'inscrire sur la carte de chaque membre tous les autres membres de ce même groupe. Il faudrait probablement réserver le verso de la carte à cet effet. C'est pourquoi une formule complémentaire réservée à l'enregistrement du groupe familial semble préférable. Dans la masse des personnes à enregistrer, les groupes familiaux formeront probablement une faible minorité. Ce n'est que bien plus tard que l'OIR a eu besoin d'informations sur des groupes familiaux entiers parce qu'elle a dû examiner sous cet angle le droit des DP à son assistance (cf. annexe No 7, formule CM/1).

La formule CM/1 ne contient pas uniquement des indications précises sur chaque membre du groupe familial mais également des précisions sur leur sort ou leur résidence au cours des dix ans ayant précédé l'enregistrement ainsi que des informations sur l'éducation, la profession et les connaissances de langue de chacun.

On vient de mentionner que le formulaire CM/1 n'a servi qu'à l'examen du statut de réfugié. Mais il contient tant d'informations qu'il peut aujourd'hui être exploité à des fins bien différentes.

Il a été dit que les DP tant qu'ils dépendaient de l'UNRRA ou de l'OIR n'ont pas été enregistrés par d'autres instances. Ce fait ainsi que le besoin ultérieur des DP de pouvoir produire des preuves pour cette période semblent avoir échappé aux deux organisations. Des rappels à ce sujet de la part des dirigeants du SIR n'ont pas été entendus par l'OIR. Celle-ci donna même des instructions pour la destruction d'une partie importante des documents. Heureusement, bien des documents prévus pour être détruits ont été sauvés; d'autres dont la conservation avait été envisagée ont été perdus. Les périodes de liquidation très brèves de l'UNRRA et de l'OIR, ainsi que le fait que le maintien du SIR au moment de la dissolution de l'OIR n'était pas encore assuré, ne sont pas les seules raisons pour lesquelles cette documentation,



établie après la fin de la guerre, présente aujourd'hui des lacunes semblables à celles des deux sections des archives du temps de guerre.

Il faut exprimer l'espoir que plus jamais un enregistrement comparable par son ampleur à celui des DP s'avèrera nécessaire. Mais il faut souligner un fait qui est également valable pour tout enregistrement d'urgence de moindre envergure : tout ce qui est alors noté, qu'il s'agisse de données personnelles recueillies à un moment donné, d'indications sur un traitement médical etc. . . , est également enregistré, en temps normal, par des bureaux d'état civil, des bureaux de recensement des habitants etc. . . Toutes ces instances conservent leurs actes pendant des années et sont à la disposition du public pour lui fournir des renseignements. Les sinistrés auront plus tard besoin de beaucoup plus de renseignements sur cette période d'urgence et ceci en proportion de l'étendue de cette période. Personne ne peut prévoir au moment où une catastrophe arrive, quelle en sera la durée. C'est pourquoi il faut prévoir, dès le début, la possibilité de réunir ultérieurement toute la documentation dans un centre qui sera à même de la conserver et d'en tirer des renseignements pour les intéressés pendant une longue période. Au cours des derniers quinze ans, le SIR a pu mesurer les difficultés qu'il fallait vaincre et les efforts qu'il fallait fournir pour reconstituer ses archives du temps d'après-guerre.

Arolsen, décembre 1965





## COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

3548 Arolsen - République fédérale d'Allemagne

INTERNATIONAL TRACING SERVICE

3548 Arolsen - Federal Republic of Germany

INTERNATIONALER SUCHDIENST

3548 Arolsen - Bundesrepublik Deutschland

No.

Certificate of Incarceration

Inhaftierungsbescheinigung

Certificat d'Incarcération

Ihr Akt.-Z.:  
Votre Réf.:  
Your Ref.:Unser Akt.-Z.:  
Notre Réf.:  
Our Ref.:

T/D

Name  
Nom  
NameVornamen  
Prénoms  
First namesStaatsangehörigkeit  
Nationalité  
NationalityGeburtsdatum  
Date de naissance  
Date of birthGeburtsort  
Lieu de naissance  
Place of birthHäftlingsnummer  
No. de prisonnier  
Prisoner's No.Namen der Eltern  
Noms des parents  
Parents' names

It is hereby certified that the following information is available in documentary evidence held by the International Tracing Service.

Es wird hiermit bestätigt, daß folgende Angaben in den Unterlagen des Internationalen Suchdienstes aufgeführt sind.

Il est certifié par la présente que les informations suivantes se trouvent dans la documentation détenue par le Service International de Recherches.

Name  
Nom  
NameVornamen  
Prénoms  
First namesStaatsangehörigkeit  
Nationalité  
NationalityGeburtsdatum  
Date de naissance  
Date of birthGeburtsort  
Lieu de naissance  
Place of birthBeruf  
Profession  
ProfessionNamen der Eltern  
Noms des parents  
Parents' namesZuletzt bekannter ständiger Wohnsitz  
Dernière adresse connue  
Last permanent residencewurde eingeliefert in das Konz.-Lager  
est entré au camp de concentration  
has entered concentration campHäftlingsnummer  
No. de prisonnier  
Prisoner's No.am  
le  
onvon  
venant de  
coming fromKategorie, oder Grund für die Inhaftierung  
Catégorie, ou raison donnée pour l'incarcération  
Category, or reason given for incarcerationÜberstellt  
Transféré  
TransferredBefreit / Entlassen am  
Libéré / Relâché le  
Liberated / Released onin  
à  
inBemerkungen  
Remarques  
RemarksGeprüfte Unterlagen  
Documents consultés  
Records consulted

Arolsen,

Directeur  
Service International de Recherches

Section des Archives

Der ITS übernimmt für die Richtigkeit und Vollständigkeit des Inhalts der Dokumente, die zur Ausstellung dieser Bescheinigung verwendet wurden, keine Gewähr.

\* Erklärung des I.S.D., erscheint nicht in den Originalunterlagen.  
\* Explication fournie par le S.I.R. mais ne figurant pas sur les documents originaux.







COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE  
 INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS  
 12, rue de la Croix-Rouge, Genève, Suisse  
 12, rue de la Croix-Rouge, Geneva, Switzerland

Comité de la Croix-Rouge

International Committee of the Red Cross

Comité de la Croix-Rouge

Le Comité de la Croix-Rouge a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de son activité pendant l'année 1954. Ce rapport est le fruit de la collaboration de tous les membres du Comité et de ses bureaux nationaux et régionaux. Il est le reflet de l'œuvre accomplie par le Comité et ses membres dans le monde entier.

The International Committee of the Red Cross is pleased to send you herewith the annual report of its activities during the year 1954. This report is the result of the collaboration of all members of the Committee and its national and regional offices. It is a reflection of the work done by the Committee and its members throughout the world.

Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz hat die Ehre, Ihnen hiermit den Jahresbericht über die Tätigkeit des Komitees während des Jahres 1954 zu übersenden. Dieser Bericht ist das Ergebnis der Zusammenarbeit aller Mitglieder des Komitees und seiner nationalen und regionalen Büros. Er spiegelt die Arbeit des Komitees und seiner Mitglieder in der ganzen Welt wieder.

Le Comité de la Croix-Rouge a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de son activité pendant l'année 1954. Ce rapport est le fruit de la collaboration de tous les membres du Comité et de ses bureaux nationaux et régionaux. Il est le reflet de l'œuvre accomplie par le Comité et ses membres dans le monde entier.

The International Committee of the Red Cross is pleased to send you herewith the annual report of its activities during the year 1954. This report is the result of the collaboration of all members of the Committee and its national and regional offices. It is a reflection of the work done by the Committee and its members throughout the world.

Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz hat die Ehre, Ihnen hiermit den Jahresbericht über die Tätigkeit des Komitees während des Jahres 1954 zu übersenden. Dieser Bericht ist das Ergebnis der Zusammenarbeit aller Mitglieder des Komitees und seiner nationalen und regionalen Büros. Er spiegelt die Arbeit des Komitees und seiner Mitglieder in der ganzen Welt wieder.

Le Comité de la Croix-Rouge a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de son activité pendant l'année 1954. Ce rapport est le fruit de la collaboration de tous les membres du Comité et de ses bureaux nationaux et régionaux. Il est le reflet de l'œuvre accomplie par le Comité et ses membres dans le monde entier.

The International Committee of the Red Cross is pleased to send you herewith the annual report of its activities during the year 1954. This report is the result of the collaboration of all members of the Committee and its national and regional offices. It is a reflection of the work done by the Committee and its members throughout the world.

Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz hat die Ehre, Ihnen hiermit den Jahresbericht über die Tätigkeit des Komitees während des Jahres 1954 zu übersenden. Dieser Bericht ist das Ergebnis der Zusammenarbeit aller Mitglieder des Komitees und seiner nationalen und regionalen Büros. Er spiegelt die Arbeit des Komitees und seiner Mitglieder in der ganzen Welt wieder.

Le Comité de la Croix-Rouge a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de son activité pendant l'année 1954. Ce rapport est le fruit de la collaboration de tous les membres du Comité et de ses bureaux nationaux et régionaux. Il est le reflet de l'œuvre accomplie par le Comité et ses membres dans le monde entier.



EXCERPT FROM DOCUMENTS  
about the stay in former concentra-  
tion or labour camps

EXTRAIT DE DOCUMENTS  
sur le séjour dans les anciens camps  
de concentration ou de travail

DOKUMENTEN - AUSZUG  
über Aufenthalt in ehemaligen  
Konzentrations- und Arbeitslagern

	Votre Réf. Your Ref. Ihr Akt.-Z.		Notre Réf. Our Ref. Unser Akt.-Z.
Nom Name Name		Prénoms First names Vornamen	Nationalité Nationality Staatsangehörigkeit
Date de naissance Date of birth Geburtsdatum		Lieu de naissance Place of birth Geburtsort	Profession Profession Beruf
Noms des parents Parents' names Namen der Eltern			Religion
Dernière adresse connue Last permanent residence Zuletzt bekannter ständiger Wohnsitz			
Arrêté le Arrested on Verhaftet am		à in in	par by durch
est entré au camp de concentration entered concentration camp wurde eingeliefert in das Konz.-Lager			No. de détenu Prisoner's No. Häftlingsnummer
le on am		venant de coming from von	
Catégorie, ou raison donnée pour l'incarcération Category, or reason given for incarceration Kategorie, oder Grund für die Inhaftierung			
Transféré Transferred Überstellt			
Dernière inscription dans la documentation Last information in C. C. records Letzte Eintragung in KZ.-Unterlagen			

Remarques  
Remarks  
Bemerkungen

Documents consultés  
Records consulted  
Geprüfte Unterlagen

Expédié à  
Dispatched to  
Abgesandt an

Arolsen,

Directeur  
Service International de Recherches

Section des Archives

Le S. I. R. n'assume pas de responsabilité quant à l'exactitude et à l'intégralité du contenu des documents qui ont servi à l'établissement de cette attestation.

- Explication fournie par le S.I.R. mais ne figurant pas sur les documents originaux.
- Added by the I.T.S. as explanation, does not appear on the original documents.
- Erklärung des I.S.D. erscheint nicht in den Originalunterlagen.



1948, Genève, Suisse (Suisse romande)

1948, Geneva, Suisse (Suisse romande)

DOCUMENTS - RUSSIE  
This document is available in Russian, English, French, German, Spanish, and Portuguese.

EXTRAITS DE DOCUMENTS  
This document contains extracts from the documents listed in the table.

EXTRAITS FROM DOCUMENTS  
This document contains extracts from the documents listed in the table.

Table with multiple columns and rows, containing document titles and references. The text is mirrored and difficult to read due to bleed-through from the reverse side of the page.

Table with multiple columns and rows, containing document titles and references. The text is mirrored and difficult to read due to bleed-through from the reverse side of the page.

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE



LE COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

1200 Avenue de la Paix - Genève - Suisse

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS

1200 Avenue of Peace - Geneva - Switzerland

1945 - 1946

1945 - 1946

Page 20 of 20

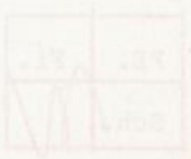
Annex to the Report of the Committee

Annex to the Report of the Committee

Annex to the Report of the Committee

No.	Name	Address	City	Country
1	Dr. J. G. ...	...	...	...
2	Dr. ...	...	...	...
3	Dr. ...	...	...	...
4	Dr. ...	...	...	...
5	Dr. ...	...	...	...
6	Dr. ...	...	...	...
7	Dr. ...	...	...	...
8	Dr. ...	...	...	...
9	Dr. ...	...	...	...
10	Dr. ...	...	...	...
11	Dr. ...	...	...	...
12	Dr. ...	...	...	...
13	Dr. ...	...	...	...
14	Dr. ...	...	...	...
15	Dr. ...	...	...	...
16	Dr. ...	...	...	...
17	Dr. ...	...	...	...
18	Dr. ...	...	...	...
19	Dr. ...	...	...	...
20	Dr. ...	...	...	...

ANNEX TO THE REPORT OF THE COMMITTEE ON THE WORK OF THE INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS IN 1945 AND 1946





COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE F-34

No. 4

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

3548 Arolsen - République fédérale d'Allemagne

INTERNATIONAL TRACING SERVICE

3548 Arolsen - Federal Republic of Germany

INTERNATIONALER SUCHDIENST

3548 Arolsen - Bundesrepublik Deutschland

den 28.2.1966

Téléphone: Arolsen 434 - Télégrammes: ITS Arolsen

Zusammenstellung der Familienangehörigen  
aus den Nachkriegsunterlagen

Lfd. Nr.:	Unser A.Z. T/D	a) Name b) Vorname c) Stellung i.d.Fam.	a) Geb.-Datum b) Geb.-Ort	Aufenthaltsangaben laut Nachkriegsunterlagen	Entsch.-Beh. oder Antragsteller A.Z.
1.	624 198	....TYCKI Mosesz Fam.Haupt	10.10.1922 Lodz/Pol.	- nicht angeführt -	Reg.Pr.Darmst D/41334/22 URO Ffm.,Az.: -Sto-Da.
2.	kein Antrag	....TYCKA Raja Ehefr. z.1.	15.6.1925 Lodz/Polen	- " -	- - -
3.	kein Antrag	....TYCKI Abram Sohn z.1+2.	<u>1. 1.1946</u> <u>Czinkent/</u> <u>Russland</u>	- " -	- - -
4.	kein Antrag	....TYCKI Kalman Vater z.1.	28.4.1891 Bialypod- las/Polen	<u>IRO CM/1-Bogen:</u> 1939-40 Bialystok/Polen 1940-41 Archangiels/Russl.- - - 1941-45 Pendza/Russl. 1945-46 Berlin/Germ. 1946-48 Eschwege	- - -
5.	kein Antrag	....TYCKI Chana Mutter z. 1. Ehefr. z. 4.	30.8.1891 Lodz/Polen	- nicht angeführt -	- - -
6.	624 197	....TYCKI Natan Bruder z. 1.	1.1.1927 Lodz/Polen	- " -	Reg.Pr.Darms D/41334/22 URO Ffm.,Az. -Sto-Da.

GEPRÜFTE UNTERLAGEN: Sieben DP-2-Karten vom 11.4.1946 und 4.1.1947; Namenliste des DP-Lagers "Kriegslazarett" Traunstein.-  
IRO CM/1 Bogen vom 4.2.1948.-

ALLGEM. BEMERKUNGEN: -keine-

FE.	Fi.
Sch.	

## FICHER CENTRAL (Master-Index)

Règles générales du système alphabétique-phonétique appliqué pour le classement au fichier central.

## 1) Les lettres doubles comptent comme des lettres simples :

bb = b  
aa = a  
nn = n

2) i, j, y = i

3) v, w = w

4) sch, sh, sz = s

au début du nom :

Schindler = Sindler

Szabo = Sabo

sh, sz = sch

à l'intérieur du nom

5) schp = sp

devant les lettres p et t

scht = st

à l'intérieur du nom :

Grünschpan = Grunspan

Rubinschtein = Rubinstein

6) schtsch

à l'intérieur du nom :

Juschtschak

7) cz = tsch

Raczkowski = Ratschkowski

Czabnik = Tschabnik

## 8) Métaphonie :

ä, ae = a

Käfer, Kaefer = Kafer

Körösi, Koeroesi = Korosi

Hübner, Huebner = Hubner

## 9) Pour les noms allemands seulement

a) h muet

Hüther = Huter

Kohler = Koler

b) d, dt = t

seulement à la fin du nom :

Bard, Bardt = Bart

c) ai = ei

Kaiser = Keiser

d) ph = f

lorsqu'il est prononcé comme f :

Philipp = Fipip

e) ks = x

à l'exception de la lettre initiale

Aleksander = Alexander

f) ts, z = tz

seulement à la fin du nom :

Kats, Kaz = Katz

## 10) Les noms de familles suivants écrits en deux parties sont considérés comme un seul nom et classés sous la lettre initiale :

a) Mac, Mc

noms écossais et irlandais

Mac Arthur = Macarthur

Mc Namie = Macnamie



b) Van, Van der, Van den, Den noms hollandais ou belges  
 Van der Helde = Vanderhelde  
 Den Hartog = Denhartog

c) Di, Della noms italiens ou espagnols  
 Di Marco = Dimarco  
 Della Boggia = Dellaboggia

d) il en est de même pour les syllabes suivantes :

la, le, du, da, ben, ter, ten, t', o', St., de

la Machia = Lamachia  
 le Long = Lelong  
 du Vinage = Duvinage  
 ben Barek = Benbarek  
 ter Stege = Terstege  
 ten Helder = Tenhelder  
 t'Hevenard = Thevenard  
 o'Flyn = Oflyn  
 St. Guillian = Saintguillian  
 de Rocker = Derocker

11) Terminaisons de noms d'origine slave :

a) ska )  
 skaja )  
 ski ) = ski  
 skij )  
 sky )

b) zka )  
 zkaja )  
 zki ) = zki  
 zkij )  
 zky )

c) cka )  
 ckaja )  
 cki ) = cki  
 ckij )  
 cky )

d) tzka )  
 tzkaja )  
 tzki ) = tzki  
 tzkij )  
 tzky )

e) eff, ieff, iev, iv = ew

Afaganeff )  
 Afaganief ) = Afaganew  
 Afaganiev )  
 Afaganiv )

f) of, off, ov = ow

Souvarof )  
 Souvaroff ) = Souvarow  
 Souvarov )

g) cak, csak, czak, chak, tzak = tschak  
 cek, csek, czek, chek, tsek = tschek  
 cik, csik, czik, chik, tzik = tschik  
 cok, csok, czok, chok, tzok = tschok  
 cuk, csuk, czuk, chuk, tzuk = tschuk  
 p. ex. : Angielczyk = Angieltschik

h) vic, vich, vici, vicz, vits, vitch, vitz, vics, viz = witsch

Leibovicz )  
 Leibovits ) = Leibowitsch  
 Leiboviz )  
 Leibovic )

1. The first part of the paper is devoted to a general introduction of the subject. It is shown that the problem of the existence of a solution of the differential equation  $y'' + p(x)y' + q(x)y = r(x)$  is equivalent to the problem of the existence of a solution of the integral equation  $y(x) = \int_a^b K(x, \xi)y(\xi) d\xi + \int_a^b L(x, \xi)r(\xi) d\xi$ .

2. In the second part of the paper, the existence of a solution of the integral equation is proved. It is shown that if the kernel  $K(x, \xi)$  is continuous and the function  $r(x)$  is continuous, then there exists a unique solution of the integral equation.

3. In the third part of the paper, the existence of a solution of the differential equation is proved. It is shown that if the functions  $p(x)$ ,  $q(x)$ , and  $r(x)$  are continuous, then there exists a unique solution of the differential equation.

4. In the fourth part of the paper, the existence of a solution of the differential equation is proved. It is shown that if the functions  $p(x)$ ,  $q(x)$ , and  $r(x)$  are continuous, then there exists a unique solution of the differential equation.

5. In the fifth part of the paper, the existence of a solution of the differential equation is proved. It is shown that if the functions  $p(x)$ ,  $q(x)$ , and  $r(x)$  are continuous, then there exists a unique solution of the differential equation.

6. In the sixth part of the paper, the existence of a solution of the differential equation is proved. It is shown that if the functions  $p(x)$ ,  $q(x)$ , and  $r(x)$  are continuous, then there exists a unique solution of the differential equation.

7. In the seventh part of the paper, the existence of a solution of the differential equation is proved. It is shown that if the functions  $p(x)$ ,  $q(x)$ , and  $r(x)$  are continuous, then there exists a unique solution of the differential equation.

8. In the eighth part of the paper, the existence of a solution of the differential equation is proved. It is shown that if the functions  $p(x)$ ,  $q(x)$ , and  $r(x)$  are continuous, then there exists a unique solution of the differential equation.

9. In the ninth part of the paper, the existence of a solution of the differential equation is proved. It is shown that if the functions  $p(x)$ ,  $q(x)$ , and  $r(x)$  are continuous, then there exists a unique solution of the differential equation.

10. In the tenth part of the paper, the existence of a solution of the differential equation is proved. It is shown that if the functions  $p(x)$ ,  $q(x)$ , and  $r(x)$  are continuous, then there exists a unique solution of the differential equation.

(1) REGISTRATION No

73 0 3 3 7

## A.E.F. D.P. REGISTRATION RECORD

No. 6

For coding purposes

A. B. C. D. E. F. G. H. I. J.

Original  Duplicate M.  Single  Married   
F.  Widowed  Divorced 

RMAN Chaja

Polish-Jew

(2) Family Name		Other Given Names		(3) Sex	(4) Marital Status	(5) Claimed Nationality																						
12.IX.1911		Warsaw		Polska	jewish	(8) Number of Accompanying Family Members: 1																						
(6) Birthdate	Birthplace	Province	Country		(7) Religion (Optional)																							
(9) Number of Dependents:	Iszak			Frajda NSTEJN																								
(10) Full Name of Father				(11) Full Maiden Name of Mother																								
(12) DESIRED DESTINATION				(13) LAST PERMANENT RESIDENCE OR RESIDENCE JANUARY 1, 1938.																								
Palestina				Warsaw Poland																								
City or Village		Province	Country		City or Village		Province	Country																				
farmworker																												
(14) Usual Trade, Occupation or Profession			(15) Performed in What Kind of Establishment			(16) Other Trades or Occupations																						
			(18) Do You Claim to be a Prisoner of War			(19) Amount and Kind of Currency in your Possession																						
			Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>			versteckt																						
(17) Languages Spoken in Order of Fluency			(20) Signature of Registrant			(21) Signature of Registrar:																						
a. b. c.			RMAN			Date: 3.9.46																						
(22) Destination or Reception Center:						Assembly Center No. 523																						
(23) Code for Issue	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
(24) REMARKS																												
1941-45 Poland																												
1946 Deutschland														son: Israel 73 038														

DP-9  
16-39781-1.

MEDICAL CLEARANCE CERTIFICATE												(31) SUPPLEMENTARY RECORD											
1st 3.9.46		2nd 25.2.47		1.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	Temporary identity certificate issued—:											
D. D. Y.		AL. G. M. K. J.		HEAT.		OTHER																	
(25) Dates of Disinfestation												Number											
Types												Date											
(26) PHYSICAL CONDITION ON ARRIVAL												Signature of Authority											
L. <input checked="" type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>	C. D. <input type="checkbox"/>	D. <input type="checkbox"/>	(27) IMMUNIZATION RECORD																			
				Type	Dose	Date		Initials															
				T (Epid)	1.	0.11.46		U.															
					2.	15.11.46																	
					3.																		
				D.	1.	8.10.46																	
					2.																		
				T. T. (Tab.)	1.																		
					2.	18.12.																	
					3.																		
				O.																			
				S. Vacc. Read.	Date	Initials	Reaction																
					28.2.47	U.	I. V. VA.																
Arrival Medical Inspection —: 3.9.46												(28) Final Medical Inspection —:											
Date												Date											
Dr. Meyer												M. R.											
Medical Examiner												Medical Examiner											
(29) MOVEMENT AUTHORIZATION OR VISA												(30) RECEPTION CENTER RECORD											

16-39781-1 U. S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE

A.B. D. REGISTRATION RECORD

--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--

Original  Duplicate

Males  Females 
 Whites  Colored 
 Foreign Born  Native Born

(a) Last Name, First Name, Middle Name  
 (b) Sex  
 (c) Race  
 (d) Birth Date  
 (e) Birth Place  
 (f) Date of Arrival in U.S.  
 (g) Date of Naturalization  
 (h) Date of Expiration of Naturalization

(i) Name of Employer  
 (j) Address of Employer  
 (k) Address of Applicant  
 (l) Telephone Number  
 (m) Social Security Number  
 (n) Date of Issuance  
 (o) Date of Expiration

Year	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960

**MEDICAL EXAMINATION CERTIFICATE**

I, the undersigned, a duly licensed physician, do hereby certify that the above named applicant is/are physically fit to perform the duties of the position of \_\_\_\_\_ and is/are of good moral character.

Date of Examination: \_\_\_\_\_  
 Signature of Physician: \_\_\_\_\_  
 Address of Physician: \_\_\_\_\_

I, the undersigned, a duly licensed physician, do hereby certify that the above named applicant is/are physically fit to perform the duties of the position of \_\_\_\_\_ and is/are of good moral character.

Date of Examination: \_\_\_\_\_  
 Signature of Physician: \_\_\_\_\_  
 Address of Physician: \_\_\_\_\_

598603

APPLICATION FOR ASSISTANCE

PCIRO

2

1. ... SZCZYK  
Family Name / Familienname

4. 27. 2. 48  
Date / Datum

5. 626.869  
Identify No. / Ausweis Nr.

2. Other spelling or aliases / Anderer Name

6. Polen  
Nationality / Nationalität

3. R. C. X Prot. Jew. Other  
R. K. Religion Jud. Andere

7. S. M. X Sep. D. Wid. Un.C.  
Led. Verh. Getr. Gesch. Ww. Alleinsteh. Kind  
Marital Status / Familienstand

8. Names / Name	Relationship to head Verwandtschaftsgrad z. d. Familienhaupt	Date of birth Geburtsdatum	Nationality Staatsangehörigkeit Nationalität	Town, province and country of birth Geburtsort, Bezirk, Staat
(1) Tadeusz Husband / Ehemann	Fa. Haupt	14. 1. 05	Polen	Warszawa
(2) Stanisława Wife / Ehefrau	Ehefrau	27. 2. 08	Polen	Krakow
(3) Piotr Children / Kinder	Sohn	6. 8. 31	Polen	Lodz
(4) Jadwiga	Tochter	22. 12. 37	Polen	Katowice
(5)				
(6)				
(7)				

9. Other Members of Family  
Andere Familienmitglieder

a. ... SZCZYK, Feliks  
Full Names / Volle Namen

b. ... SZCZYK, Józef

c. ... SKI, Zofia

d.

e.

f.

g.

Vater	3. 4. 76	Polen	Jarnowice
Mutter	16. 5. 81	Polen	Krynica

10. Places of residence for last 12 years / Aufenthaltsorte seit den letzten 12 Jahren

For whom Für	Dates Datum	Town or village, province and country Stadt, Dorf, Bezirk, Staat
8 (1, 2, 3, 4) 9 (a + b)	36 - 39	Sosnowice, Polen
8 (1)	39 - 8. 42	Breslau, Deutschland
8 (1)	9. 42 - 2. 44	ZAL Marktstedt, Deutschland
8 (1)	3. 44 - 4. 45	KZ Gross-Rosen in Burgen-Belsen
8 (1/2, 3, 4)	5 - 45 - 2. 48	Burgen-Belsen, Celle, Hannover

11. Employment for last 12 years, including present / Beschäftigung in den letzten 12 Jahren, bis heute

For whom Für	Dates Datum	Type of work Beschäftigungsart	Wages Gehalt oder Lohn	Employer Arbeitgeber	Town, province and country Stadt, Bezirk und Staat	Reason change Warum den Arbeitsplatz geändert
8 (1)	36-39	Schneider	200 ZL.	... ICKI	Sosnowice	verschickt
8 (1)	39-8. 42	Arbeiter	RM 140,-	Postamt	Breslau	verhaftet
8 (1)	9. 42-2. 44	Zwangsarbeiter	-	Deutscher Staat	ZAL Marktstedt	überstellt
8 (1)	3. 44-2. 45	Häftling	-	Gestapo/SS	KZ Gross-Rosen	überstellt
8 (1)	3. 45-4. 45	Häftling	-	"	KZ Burgen-Belsen	befreit
8 (1)	5. 45-4. 46	DP (krank)	-	-	Burgen-Belsen	verzoogen
8 (1)	5. 46-6. 46	Schneider	RM 250,-	... ER	Celle	verzoogen

12. Education / Bildung

For whom Für	Dates Datum	Type of School Was für Schule	Town, province and country Stadt, Bezirk und Staat
(81)	12-20	Volksschule	Warszawa
(82)	15-23	Volksschule	Krakow
(83)	37-45	Volksschule	Sosnowice
(84)	44-45	Volksschule	Sosnowice

13. Languages / Sprachkenntnisse

For whom Für	Speak / Im Wort		Read / Im Lesen		Write / In Schrift		Language Sprache
	fluently fließend	slightly langsam	fluently fließend	slightly langsam	fluently fließend	slightly langsam	
8(1,2,3)	Ja	-	Ja	-	Ja	-	Polnisch
8,1,2,3,4	Ja	-	Ja	-	Ja	-	Deutsch
9(a+b)	Ja	-	Ja	-	Ja	-	Polnisch
9 a	Ja	-	Ja	-	Ja	-	Deutsch

14. Financial Resources / Vermögenswerte

For whom Für	Property Eigenbesitz	Type Art	Value Wert	Location Ort
	Cash and Income Bargelder und Einnahmen			
	Assistance from relatives Unterstützung von Verwandten			

15. Relatives / Verwandtschaft

Full Name Voller Name	Relationship Verwandtschaftsgrad	Complete Address Volle Adresse

16. Assistance / Unterstützung

- Have you or any member of your family been receiving assistance from UNRRA Ja ; IGC — ; or from a Voluntary Agency — ?  
no / nein ; yes / ja ; no / nein ; yes / ja  
 Haben Sie bzw. Ihre Familienangehörigen irgendwelche Unterstützung von UNRRA, IGC bzw. von Wohltätigkeitsorganisationen erhalten?
- If you have been receiving assistance, please give the number of months 4. 46  
 Falls Sie die Unterstützung erhalten haben, bitte angeben wie lange
- If you have received cash, please state the amount —  
 Falls Sie die Unterstützung in bar erhalten haben, bitte die Betragshöhe angeben
- If you have been receiving assistance from a Voluntary Agency, please give the name of the agency —

Falls Sie von anderen Wohltätigkeitsorganisationen Unterstützungen erhalten haben, bitte deren Namen angeben

17. Documents / Dokumente

For whom Für	Date Datum	Type Art	Place of Issue Ausgabestelle	By whom Von wem
8 (1)	2.11.1939	Arbeitsbuch	Breslau	Arbeitsamt
8 (1)	8.12.1945	DP Id. Card	Bergen-Belsen	LINRAA
8 (2)	9.12.1945	- " -	- " -	- " -

18. Organizations / Organisationen

For whom Für	Date Datum	Name Name	Purpose Zweck
/			

19. Present Address / Gegenwärtige Adresse

Date Datum	Street Address or Name of Camp Straße oder Lagername	Town or City Stadt	Country Land
27.2.48	DP Camp Lysenke, Höderstr.	Hannover	Deutschland

20. Remarks / Use for any additional information / Bemerkungen für zusätzliche Informationen

Zu Punkt 10: 8(2) 39-43 Sosnowice  
 44-45 Berlin  
 4.45-5.45 unterwegs, meine Angehörigen gesucht  
 5.45-2.48 Bergen-Belsen, Celle, Hannover

Zu Punkt 11: 8(1) 7.46-6.47 Hilfsarbeiter, Conti, Hannover  
 7.47-jetzt Schneider DP-Camp Lysenke, Hannover

Zu Punkt 11: 8(2) 36-43 Hausfrau, Sosnowice  
 44-45 Arbeiterin, Fa. Siemens, Berlin  
 4.45-5.45 unterwegs  
 5.45-4.46 DP Camp Bergen-Belsen  
 5.46-6.46 Hausfrau, Celle  
 7.46-6.47 Hausfrau, Hannover  
 7.47-jetzt Hausfrau DP-Camp Lysenke, Hannover

Zu Punkt 10: (834) 9(a+b) 36-47 Sosnowice  
 7.47-jetzt DP-Camp Lysenke, Hannover

Zu Punkt 9: Will mit meiner Familie u. meinen Eltern  
 zusammen auswandern nach Australien

21. Future Plans / Zukunftspläne

(a) Do you wish to return to your country of former residence?

Wollen Sie nach Ihrer Heimat bzw. Ihrem früheren Aufenthaltsort zurückkehren?

*Nein*

If not, why?  
Falls nein, warum?

*Weil ich dort keine Angehörigen mehr habe.*

(b) Do you wish to remain in Germany?

Wollen Sie in Deutschland bleiben?

*Nein*

Have you any relatives, friends or resources in Germany?  
Haben Sie Verwandte, Bekannte oder sonstige Einnahmemöglichkeiten in Deutschland?

*Keine*

(c) Do you wish to emigrate to some other country? If so, complete the following:

Wollen Sie nach anderen Ländern auswandern; falls ja, wohin?

Country of first preference

Nennen Sie von Ihnen bevorzugte Länder:

*Australien*

Do any factors exist which might facilitate your emigration to this country?

Gibt es irgendwelche Gründe, die Ihre Auswanderung nach dem betreffenden Lande erleichtern?

*/*

What close relatives have you in this country? Give addresses, state relationship and whether any such relatives are prepared to help you financially or otherwise.

Welche näheren Verwandten haben Sie in dem betreffenden Land, geben Sie Adresse und Verwandtschaftsgrad an; sind Ihre Verwandten bereit, Sie materiell bzw. anders zu unterstützen?

*Keine*

Other preferences as to resettlement and reasons

Ziehen Sie andere Länder zur Auswanderung vor, welche und warum?

*Australien*

22.

*...*  
*Acoby*

Signature / Unterschrift

23.

Signature of Interviewer / Unterschrift des Verhörenden

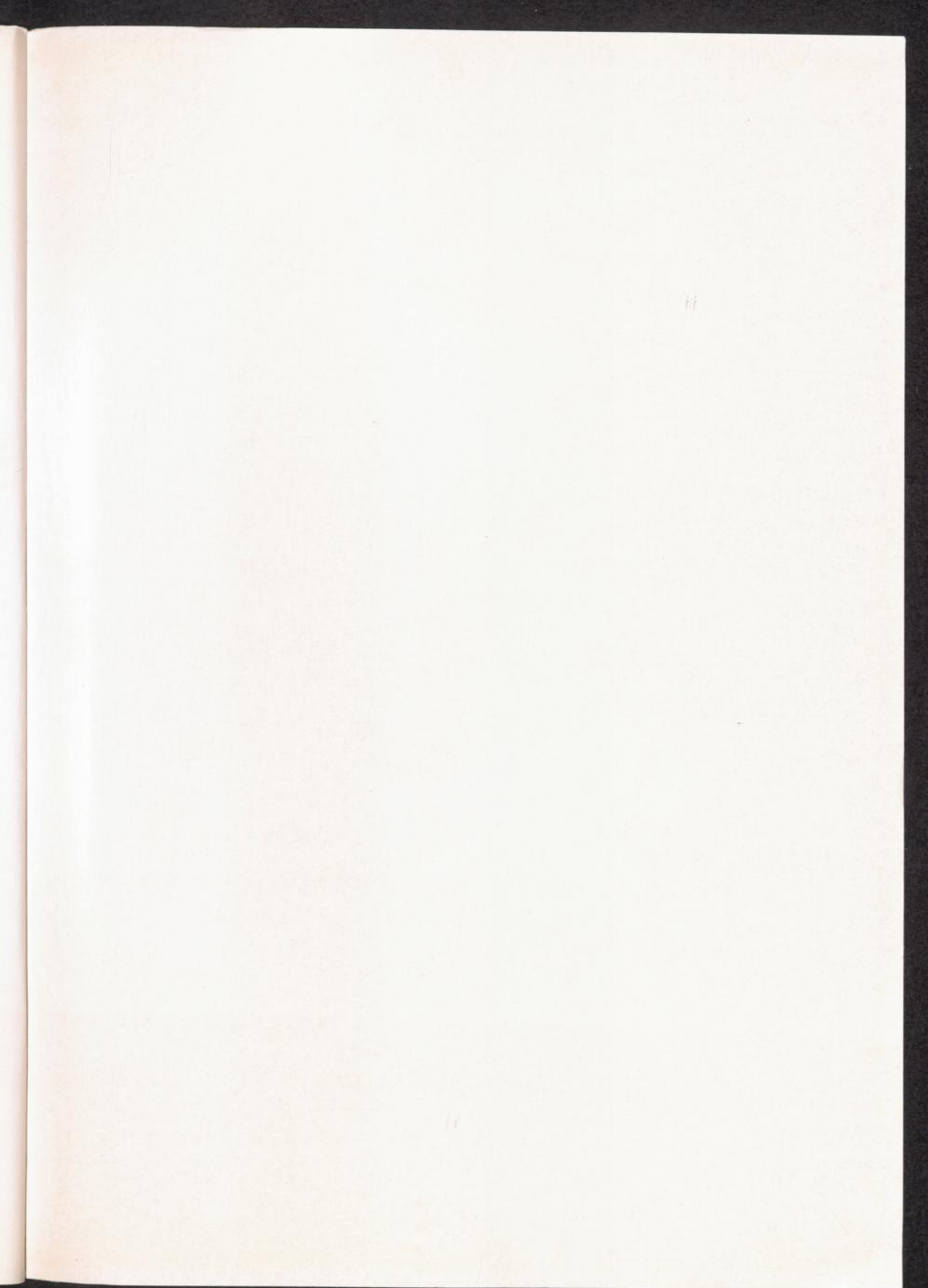
*[Handwritten Signature]*

*27.2.48*

Date / Datum

24.

Interviewer's name typed / Name des Verhörenden in Schreibmaschinenschrift



IK  
9